

La première comprend le précis de l'histoire généalogique des seigneurs de Saint-Fargeau et du pays de Puisaie ; la seconde le résultat de nos recherches historiques sur Saint-Privé, en particulier.

PREMIÈRE PARTIE.

Précis de l'histoire généalogique des seigneurs de Saint-Fargeau et du pays de Puisaie.

MAISON DE TOUCY (1).

Ithier I^{er} vivait, comme nous l'avons dit, en 1080. Il eut pour successeurs ses trois enfants ; d'abord Ithier II, son fils aîné, qui mourut, sans postérité, en Terre-Sainte, en 1097 ; puis Hugues, qui mourut célibataire, et Narjot I^{er}, qui eut de sa femme Ermengarde quatre enfants.

L'aîné, Ithier III, succéda à son père, comme seigneur de Toucy et du pays de Puisaie. Il accompagna Louis VII en Terre-Sainte, en 1147, et laissa pour successeur, Narjot II, l'un de ses enfants qui vivait encore en 1174. La même année, son fils et successeur, Ithier IV, servit Philippe-Auguste dans ses guerres, notamment dans celle de 1206.

Il avait épousé Agnès, fille de Guy de Dampierre et d'Helvine de Beaudement-Braine, et en eut quatre fils.

L'aîné, Ithier V, eut en partage les terres de Toucy et de Puisaie. Il servit, avec son père, dans la guerre de 1206, partit pour la Terre-Sainte, et mourut au siège de Damiette, en 1218.

Il avait eu d'Elisabeth...., sa femme, trois fils.

Jean, l'aîné, qui lui succéda comme seigneur de Toucy et de Puisaie, signa, avec les grands du royaume, convoqués par saint Louis, la lettre adressée au pape Grégoire IX, dans le but d'arrêter les empiètements des prélats sur la justice royale.

Il fut nommé, en 1238, gouverneur du château de la Vanguyon. Il partit, à son tour, pour la Terre-Sainte, en 1247, après avoir fait son testament, par lequel il institua Guy de Mello, évêque d'Auxerre, pour exécuteur testamentaire.

Il n'eut, de son mariage avec Emme, fille de Guy de Laval et d'Havoise de Craon, qu'une fille nommée Jeanne.

(1) On écrivit longtemps Tocy.

MAISON DE BAR.

Jeanne de Toucy épousa Thibaut II, comte de Bar, alors veuf sans enfants, de Jeanne de Flandre, avec laquelle il s'était marié en 1245.

Jeanne de Toucy fit, en 1305, le partage anticipé de ses biens entre ses enfants. A son second fils, Jean de Bar, échut la seigneurie de Puisaie.

Celui-ci épousa Jeanne, fille de Robert, comte de Dreux, et de Béatrix, comtesse de Montfort; mais il mourut sans enfants, et la terre de Puisaie fit retour à Jeanne de Toucy, sa mère, qui mourut en 1317.

La grande seigneurie de Puisaie fut alors partagée en cinq lots : trois furent attribués à Edouard, petit-fils de Jeanne de Toucy, par représentation d'Henri III, comte de Bar, son père, qui l'avait eu de son mariage avec Aliénore, fille aînée d'Edouard I^{er}, roi d'Angleterre. La seigneurie de Saint-Fargeau et plusieurs autres formèrent cette attribution. Les deux autres lots arrivèrent aux fils de Jeanne de Toucy, Erard et Pierre, et celui-ci obtint, dans la subdivision, les seigneuries de Faverelles, de Septfonds, de La Coudre et de Saint-Privé, qui furent presque aussitôt cédées à Edouard, et reconstituèrent ainsi la seigneurie de Puisaie dans son état primitif.

Edouard de Bar eut l'esprit aventureux et l'amour de guerroyer qui agitèrent tant de seigneurs de cette époque. Ligué contre Ferry, duc de Lorraine, avec Renaud de Bar, son oncle, évêque de Metz, il vint assiéger, en 1313, le château de Frouart; mais il fut bientôt attaqué par le duc, battu et fait prisonnier avec tous ses chevaliers. Un traité de paix, conclu à Bar-sur-Aube, le 20 mai 1314, le rendit à la liberté, après l'avoir obligé, d'une part, à payer une rançon de 90,000 livres, et d'autre part, à restituer les villes d'Espiennes et de Bertramiex, qu'il avait prises au seigneur de Blamont. La leçon fut sévère et la succession de son aïeule lui vint à propos.

Il avait épousé, en 1310, Marie de Bourgogne, âgée de moins de 15 ans, fille de Robert II, duc de Bourgogne, comte d'Auxonne et de Chalon, et d'Agnès de France, fille de saint Louis.

Il mourut dans l'île de Chypre, en 1356.

Henri IV, son fils, lui succéda comme comte de Bar et seigneur de Puisaie. Par lettres-patentes, datées du château de Raiz, le 24 septembre 1344, Philippe de Valois ordonna, à sa demande, que la terre de Puisaie, qui ressortissait, partie au bailliage d'Orléans, partie à

celui de Villeneuve-le-Roi, ressortirait tout entière au bailliage de Sens, de même que le comté de Bar.

Henri de Bar avait épousé, vers 1340, Iolande de Flandres, fille de Robert de Flandres et de Jeanne de Bretagne. Il mourut avant 1353.

Son fils Robert réunit alors, tant de la succession de son père que de celle de son frère aîné, Edouard, décédé mineur, une fortune immense. Il obtint, vers 1353, l'érection du comté de Bar en duché, épousa, le 4 juin 1364, Marie de France, fille du roi Jean et de Bonne de Luxembourg, sa seconde femme, et mourut au mois d'octobre 1404, après avoir eu onze enfants légitimes.

Au sixième, à Jean de Bar, échut la seigneurie de Puisaie; mais il fut tué, en 1415, à la bataille d'Azincourt, en même temps que son frère Edouard III, et cette double mort transmit la seigneurie de Puisaie au cardinal Louis de Bar, leur frère, qui fut successivement prieur de Saint-Eusèbe d'Auxerre, évêque de Langres, de Châlons et de Verdun, et mourut le 23 juin 1430.

MAISON DE MONTFERRAT.

Le cardinal de Bar avait disposé de ses biens par testament, et avait légué la terre de Puisaie à Jean-Jacques Paléologue, marquis de Montferrat, son neveu, fils de Jeanne de Bar, sa sœur, décédée en 1409, et de Théodore Paléologue, marquis de Montferrat.

Jean-Jacques de Montferrat, né le 23 mars 1393, fut, à la fois, par faiblesse et par l'effet des circonstances, le prince le plus malheureux de sa maison. Il fut dépouillé, par les ducs de Milan et de Savoie, de la presque totalité de ses états. Il avait épousé Jeanne de Savoie et en avait eu quatre fils et deux filles. Il mourut le 12 mars 1443.

A ses fils, Jean-Guillaume et Boniface, échut la seigneurie de Puisaie; ils la vendirent à Jacques Cœur, le 15 février 1450.

MAISON COEUR.

Jacques Cœur, fils de Pierre marchand à Bourges, se plaça, par l'ascendant de l'intelligence et de la probité et par la toute-puissance d'une volonté forte, à la tête des finances de la France et du commerce du monde.

Depuis un siècle, la noblesse avait perdu tout son prestige de gloire par les batailles de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt, et par les traités honteux qu'elle avait imposés à la France. Cette époque calamiteuse produisit, au contraire, de glorieux enfants du peuple, au nombre

desquels il revendique Jacques Cœur. La ville de Saint-Fargeau a consacré une rue à sa mémoire.

Victime de l'envie, de la cupidité et de l'ingratitude, Jacques Cœur fut condamné, le 29 mai 1453, au bannissement et à la confiscation de tous ses biens. En exécution de cet arrêt, la terre de Saint-Fargeau fut adjugée, en apparence, mais donnée, en effet, à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, les 30 et 31 janvier 1454.

Jacques Cœur eut, de son mariage avec Marie Léodepart, deux enfants, Geoffroy, échanson de Louis XI, qui, par lettres-patentes du mois d'août 1463, le rétablit dans la possession de la terre de Saint-Fargeau, et Jean, archevêque de Bourges. Il mourut dans l'île de Chio, en 1456.

MAISON DE CHABANNES.

Antoine de Chabannes est né, en 1411, du mariage de Robert de Chabannes, seigneur de Charlus, avec Aline de Bort.

Il fit ses premières armes, comme page du comte de Ventadour et du sire de la Hire, à la bataille de Verneuil, où les Anglais le firent prisonnier, à la bataille de Patay et sous les murs de Compiègne.

Depuis, il prit part à de nombreuses actions militaires et demeura constamment attaché au parti de Charles VII, qui le nomma grand panetier en 1449, grand bailli de Troyes en 1430, sénéchal de Carcassonne en 1456, puis lieutenant-général de l'armée de Dauphiné.

Louis XI, à son tour, après avoir persécuté Antoine de Chabannes et signé le traité de conflans, le rétablit dans la possession de la terre de Saint-Fargeau, que du reste il avait reprise les armes à la main, et le nomma grand-maître d'hôtel en 1467, chevalier de Saint-Michel en 1469, et gouverneur de Paris en 1483.

Antoine de Chabannes avait épousé Marguerite de Nanteuil; il mourut le 25 décembre 1488, laissant à son fils, Jean de Chabannes, comte de Dammartin, la seigneurie de Puisaie.

Avide d'honneurs et de richesses, Antoine de Chabannes eut tous les vices qui naissent de l'ambition. Du reste, brave et téméraire, comme un torrent précipité d'une montagne, il brisait tous les obstacles; comme l'eau descendue dans la plaine il était clément après le triomphe.

C'était un esprit audacieux, une âme ardente et fière, un cœur honnête, un caractère ambitieux, une bouche insolente servis par un bras de fer.

Jean de Chabannes, son fils, chambellan du roi, épousa d'abord Marguerite de Calabre, dont il eut une fille nommée Anne, puis Suzanne de Bourbon, comtesse de Roussillon, dont il eut deux filles, Antoinette et Avoye. Il mourut en 1504.

Jean de Chabannes resta peu de temps à la cour. Il se retira dans ses terres, tantôt à Dammartin, tantôt à Saint-Fargeau, s'abandonnant à la sauvagerie de son caractère et à la bizarrerie de son esprit. L'exercice du cheval était son plus grand plaisir ; chaque jour il faisait sa promenade, mais sans selle et sans bride, sans volonté et sans but, abandonnant à sa monture le choix du terrain, la liberté de l'allure et la pensée du retour.

MAISON D'ANJOU.

Antoinette de Chabannes, née en 1498, épousa René d'Anjou, seigneur de Mézières, fils de Louis, bâtard du Maine et d'Anne de la Tremoille, né le 5 octobre 1485.

Devenu seigneur de Saint-Fargeau et du pays de Puisaie par suite d'un partage du 23 juillet 1505, qui attribua cette terre à sa femme, René d'Anjou fut nommé sénéchal du Maine, le 5 avril 1510. Il demeura longtemps en otage pour garantie des sommes promises aux Suisses par Louis de la Tremoille, son oncle, dans le but de les retenir au service de Louis XII. Parti avec François I^{er} pour le siège de Marseille, il tomba malade à Avignon et y mourut en 1521.

Sa femme mourut en 1527.

Nicolas d'Anjou, leur fils, né à Saint-Fargeau, le 29 septembre 1518, fut ainsi, à neuf ans, orphelin de père et de mère (1).

Capitaine de cinquante hommes d'armes et chevalier de l'ordre du roi, il fut nommé, le 18 février 1568, gouverneur du duché d'Angoulême.

En février 1541, François I^{er} unit et incorpora la châtellenie de Charny à celle de Saint-Fargeau, et les érigea en comté, en faveur de son *cher et aimé cousin, Nicolas d'Anjou, seigneur et baron de Mézières, de Saint-Fargeau et de Puisaie, en récompense des bons, grans, vertueux, louables et très-recommandables services que ceulx de la maison d'Anjou ont par cy devant fait à ses prédécesseurs, ces deux seigneuries méritant, du reste, par leur importance, de porter plus hault nom et tittre que de chastellenie. Les termes de cette charte royale ne faisant aucune*

(1) Suzanne de Bourbon, son aieule et sa tutrice, le représenta ; en 1531, à la rédaction de la coutume de Montargis.

mention des services personnels du nouveau comte, il est permis de penser que sa vie eut peu d'éclat.

Nicolas d'Anjou épousa, le 29 septembre 1541, Gabrielle de Mareuil, fille unique de Guy et de Catherine de Clermont. C'est en faveur de ce mariage que fut créé le comté de Saint-Fargeau.

Des cinq enfants, nés de cette union, Rénée, seule, atteint l'âge nubile.

MAISON DE BOURBON.

Née le 21 octobre 1530, Rénée d'Anjou épousa, en 1566, François de Bourbon, né en 1542, fils de Louis, duc de Montpensier, dauphin d'Auvergne, et de Jacqueline de Longwy.

Par lettres-patentes, du 6 janvier 1572, Charles IX ordonna, en faveur de son *très-cher et bon amé cousin, François de Bourbon, prince dauphin (1), gouverneur et lieutenant général en Dauphiné, marquis de Mézières (2), comte de Saint-Fargeau et du pays de Puisais*, que les appels des prévôts et juges des bourgs et villages de Mézilles, Saint-Privé, Septfonds, Nailly, Le Fort, Vessy et La Motte-lès-Saint-Privé, seraient portés devant le bailli de Saint-Fargeau.

Henri III, à son avènement, voulut donner à François de Bourbon une preuve plus manifeste de sa faveur. Pour le récompenser *de ses bons services, de ses héroïques faits d'armes et de sa fidélité*, il érigea, par lettres-patentes données à Paris au mois d'avril 1575, le comté de Saint-Fargeau en duché-pairie, en y annexant les chatellenies de Saint-Maurice-sur-Aveyron, Fontenailles, Melleroy et Villeneuve-les-Genets.

Brave, humain, généreux, esclave de ses promesses, François de Bourbon avait le caractère aussi noble que modeste : quand on rappelait, en sa présence, quelques-unes de ses belles actions, il avait toujours à révéler quelques-unes de ses fantes.

Il présenta les roses au Parlement, en qualité de duc de Saint-Fargeau, pair de France, le 6 juin 1580, et il mourut le 4 juin 1592, après avoir perdu sa femme, enlevée à la fleur de l'âge.

De ce mariage est né, le 12 mai 1573, un fils unique, Henri de

(1) C'est dauphin d'Auvergne. Il porta ce titre du vivant même de son père.

(2) La baronnie de Mézières avait été érigée en marquisat, pour Nicolas d'Anjou, par lettres-patentes du mois de juillet 1566.

Bourbon, qui succéda à son père comme pair de France, duc de Montpensier et de Saint-Fargeau.

Henri de Bourbon épousa, le 27 avril 1597, Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, et mourut le 27 février 1608. *Toute la France le pleura, dit Henri IV, parce qu'il avait bien aimé Dieu, servi son roi, bien fait à plusieurs et jamais fait tort à personne.*

De ce mariage, une fille unique, Marie de Bourbon, est née le 15 octobre 1603.

MAISON D'ORLÉANS.

Marie de Bourbon épousa, le 6 août 1626, Gaston-Jean-Baptiste de France, né le 25 avril 1608, fils d'Henri IV et de Marie de Médicis, alors dauphin sous le nom de duc d'Anjou. Le duché d'Orléans lui ayant été donné en apanage, à l'occasion de son mariage, il prit depuis le titre de duc d'Orléans.

Gaston-Jean-Baptiste d'Orléans se mêla, sans gloire et sans succès, à tous les troubles civils de son époque. Trois ou quatre fois il fut obligé de quitter la France; trois ou quatre fois il eut le malheur d'y rentrer les armes à la main. Irrésolu et sans force de caractère, il fut plus dangereux pour ses amis que pour ses ennemis. Il n'était né, peut-être, ni pour sa condition, ni pour son époque. Gaston d'Orléans aimait les plaisirs, les arts et les sciences naturelles. On le vit souvent herboriser lui-même, mais sa passion dominante fut l'amour du jeu.

Mariée au mois d'août, dès le mois d'octobre, la grossesse de madame fut déclarée (1). On la vit faire parade de son ventre dans le Louvre, croyant déjà d'avoir un fils, lequel dut tenir la place de dauphin. Chacun lui porte ses vœux et ses acclamations, et tout le monde va à Monsieur comme au soleil levant, mais toutes ces espérances furent trompées; Madame accoucha d'une fille, le 29 mai 1627, et mourut le 4 juin suivant.

Cette enfant, nommée Anne-Marie-Louise d'Orléans, fut baptisée le 17 juillet 1626, par Dominique Séguier, évêque d'Auxerre, et connue sous le nom de *Mademoiselle*, que, plus tard, elle a rendu célèbre. Elle se trouva, pour ainsi dire, dès sa naissance, en possession d'une immense fortune, notamment de la principauté de Dombes et des duchés de Châtellerault, de Montpensier et de Saint-Fargeau (2).

(1) Mémoires du duc d'Orléans.

(2) La terre de Charny a été distraite du duché de Saint-Fargeau, par lettres-patentes du mois de juin 1661.

La vie de Mademoiselle se partage en trois époques distinctes.

Elle passa toute sa jeunesse, cet âge des douces pensées et des tendres sentiments, au milieu des intrigues, des agitations et des excès de la politique. A ses yeux, le mariage ne valait que jusqu'à concurrence d'une couronne, et l'amour lui semblait un ridicule digne du peuple.

Née avec un esprit élevé, ferme et audacieux, l'orgueil fut toute sa coquetterie, l'ambition tout son cœur.

Quatre ans d'exil à Saint-Fargeau, tel fut, pour Mademoiselle, le résultat de cette première période.

La seconde phase de sa vie, commence à 44 ans. Alors la grande *Mademoiselle*, qui avait perdu ou dédaigné tous ses illustres prétendants, Louis XIV, le comte de Soissons, le cardinal infant, le roi d'Espagne, l'empereur d'Autriche, le prince de Galles, depuis roi d'Angleterre, l'archiduc Léopold et le duc de Savoie, s'éprend tout-à-coup, pour un simple gentilhomme, de la passion la plus extraordinaire et la plus ridicule.

Détenu dix ans à Pignerol, Lauzun devra sa liberté aux sollicitations sans fin et aux sacrifices sans nombre de sa royale amante; il la retrouvera à l'âge de 54 ans, non moins follement éprise. Alors, un mariage secret déchirera le voile qui couvrait l'idole de Mademoiselle, et Lauzun se montrera, sans contrainte, infidèle, insolent et brutal. L'amour de Mademoiselle s'éteindra enfin dans ses larmes.

Elle perdit, dans cette seconde période, les deux tiers de son immense fortune et tout ce qui lui restait d'illusions.

La troisième partie de la vie de Mademoiselle fut consacrée à oublier les souvenirs des deux autres, en recherchant les bonheurs solitaires d'une piété mystique et à répandre des bienfaits.

Elle dut y gagner le ciel.

Mademoiselle mourut le 3 mars 1693. Dès le 29 octobre 1681, elle avait fait donation, à Lauzun, du duché de Saint-Fargeau.

MAISON DE LAUZUN.

Antonin-Nompar de Caumont, marquis de Puiguilhem, duc de Lauzun et de Saint-Fargeau, chevalier de l'ordre de la Jarretière, né en 1634, était fils de Gabriel-Nompar de Caumont, comte de Lauzun, et de Charlotte de Caumont de la Force, sa seconde femme.

Lauzun était petit, mais bien fait; il n'avait aucun des agréments qui attirent l'attention, mais il la fixait par une physionomie

expressive et spirituelle. Il était envieux, inconstant et moqueur, brave et capricieux, insolent et servile, orgueilleux et chagrin.

Il ne dut ses succès, ni à son esprit resté sans culture, ni à son extérieur plus distingué que séduisant, mais à la souplesse de son caractère, à l'art infini de déprécier les autres et de se faire valoir, et, peut-être, à sa renommée d'homme à bonnes fortunes qu'il fonda sur l'impertinence et l'indiscrétion.

Il épousa, le 21 mai 1693, Geneviève-Marie de Durfort, fille de Guy et de Geneviève Fremont, et mourut le 19 novembre 1723.

Il avait vendu le duché de Saint-Fargeau, le 3 février 1714, à Antoine Crozat.

MAISON CROZAT.

Antoine Crozat, écuyer, marquis du Châtel, l'un des célèbres financiers de la France, est né en 1633.

Lorsqu'il acheta la terre de Saint-Fargeau, il était concessionnaire du privilège exclusif du commerce de la Louisiane. Il devint grand trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, après avoir été receveur général du clergé et trésorier des états du Languedoc.

Il eut deux enfants, Joseph-Antoine, connu par son amour des arts, sa riche collection et ses publications de gravures; et Marie-Anne, également connue par sa grande érudition et par la méthode de géographie que lui dédia l'abbé Le François.

Crozat ne fit que passer, pour ainsi dire, au milieu des possesseurs de Saint-Fargeau. Il vendit cette terre, le 16 décembre 1713, à Michel-Robert Lepeletier des Forts, sans avoir fait confirmer, en sa faveur, l'un des titres féodaux qu'elle avait portés. Il prit, toutefois, le titre de *seigneur du duché de Saint-Fargeau*, notamment dans un acte de présentation à un canonicat du 23 janvier 1713.

MAISON LEPELETIER.

Michel-Robert Lepeletier des Forts, né en 1675, fils de Michel Lepeletier de Sousi et de M^{lle} Guérin des Forts, successivement conseiller aux parlements de Metz et de Paris, intendant des finances en 1701, membre du conseil des finances en 1713, du conseil de régence en 1719, contrôleur général en 1726, fut nommé ministre d'Etat le 24 juin de la même année, et conserva son portefeuille jusqu'au 19 mars 1730, époque à laquelle il donna sa démission. Il mourut le 11 juillet 1740.

Homme grave, laborieux et austère, Michel-Robert Lepeletier, fut

intègre dans ses différentes charges autant que sévère dans ses mœurs.

Louis XV confirma en sa faveur, par lettres-patentes du mois d'avril 1718, l'érection de la terre de Saint-Fargeau en comté, et, par lettres du mois de janvier 1729, il ordonna que les justices de Saint-Privé, Mézilles, Lavau, Faverelles et Villeneuve-les-Genets, seraient réunies à celles de Saint-Fargeau, en un seul siège ressortissant directement au parlement.

Michel-Robert Lepeletier avait épousé Marie-Louise de Lamoignon de Bâville.

Un fils est né, de cette union, en 1713, Anne-Louis-Michel Lepeletier, comte de Saint-Fargeau.

Il fut d'abord avocat du roi, puis conseiller au parlement de Paris.

Il épousa Marguerite-Charlotte d'Aligre, et mourut le 4 juillet 1759.

Leur fils, Michel-Etienne Lepeletier, né en 1736, succéda à son père, comme comte de Saint-Fargeau.

Avocat-général au parlement de Paris, dès 1757, il attacha son nom à une cause célèbre par un réquisitoire qui détermina l'examen de la constitution de l'ordre des Jésuites, et influa sur la suppression définitive de cette société.

Nommé président à mortier, en 1764, Michel-Etienne Lepeletier défendit énergiquement les prérogatives parlementaires, contre les prétentions du chancelier Maupeou, *de retirer, comme il le disait, la couronne du greffe.*

Compris dans l'exil, dont un arrêt du conseil frappa les membres du parlement, il reçut l'ordre de se rendre à Felletin, petite ville d'Auvergne, suivant les indications recueillies par M. Chaillou des Barres. mais cet ordre fut modifié, sans doute, car nous avons vu plusieurs actes de 1772 et 1773, où le président Lepeletier prend, avec un certain orgueil, la qualification *d'exilé par lettre de cachet du roi dans nos terres, à Saint-Fargeau.*

C'était un homme dont l'esprit, le savoir et la raison avaient également une haute portée.

Il avait épousé, en 1755, Suzanne-Louise Lepeletier de Beaupré, fille de Charles-Etienne; il mourut de la petite vérole en 1778.

Louis-Michel Lepeletier, son successeur, comme comte de Saint-Fargeau, est né de ce mariage, le 29 mai 1760.

Député par la noblesse de Paris aux états généraux de 1789, alors qu'il était président à mortier au parlement de Paris; il fut, plus

tard, appelé par le département de l'Yonne à la convention nationale. Il y vota la mort du roi, le 16 janvier 1793, et, le 20, il tomba assassiné sous le poignard d'un garde du corps.

La convention fit inhumer son corps au Panthéon (1) et adopta, comme fille de la nation, Louise-Suzanne Lepeletier, âgée alors de huit ans, seule enfant, née de son mariage avec M^{lle} de Fleury, morte en lui donnant le jour.

La révolution, à laquelle s'associa Louis-Michel Lepeletier, avait détruit, pièce à pièce, le domaine direct du comté de Saint-Fargeau; sa mort en conserva le domaine utile à sa famille.

DEUXIÈME PARTIE.

RECHERCHES HISTORIQUES SUR SAINT-PRIVÉ.

Il existait, dans le diocèse d'Auxerre, au vi^e siècle, une paroisse désignée, sous le nom de *Laoderus*, dans le règlement que fit saint Aunaire pour la distribution des prières publiques et à laquelle il affecta le 23^e jour de chaque mois. Un siècle plus tard, saint Tétrice, l'un des successeurs de saint Aunaire au siège épiscopal d'Auxerre, régla également, en synode, l'ordre dans lequel les abbés et les archiprêtres officieraient à l'église cathédrale.

La répartition de ce service est faite de telle sorte que les paroisses du diocèse se trouvent, dans ce règlement, cantonnées de proche en proche, et que les paroisses du même canton concourent toujours au service du même mois. La première semaine de juillet est attribuée à Neuvy (*Novus vicus*); la seconde, à Briare (*Brioderus*); la troisième, à Gien et à *Laodère* (*Giomus et Laoderus*); la quatrième, à Bléneau (*Blanoilus*).

Le groupe, auquel appartient *Laodère*, comprenait ainsi les seules paroisses existantes alors à l'extrémité ouest du diocèse.

A cette question : où était situé *Laodère*? Il est donc facile de répondre, à l'aide de ces premiers éléments d'appréciation : dans le voisinage des quatre autres paroisses que nous venons de nommer.

Si l'on recherche maintenant à saisir la pensée qui a présidé à la répartition de ces paroisses, en quatre semaines, la connaissance des localités, ou une simple inspection de la carte, suffit à la rendre manifeste.

(1) Le décret de la convention ayant été rapporté le 8 février 1793, le corps de Lepeletier fut transporté à Saint-Fargeau et déposé dans le caveau de la chapelle du château.

La première semaine est attribuée au curé de Neuvy, parce que celui de Briare, le plus immédiatement voisin, reste pour le suppléer.

La deuxième semaine est attribuée au curé de Briare, parce qu'alors celui de Neuvy peut le suppléer à son tour.

La troisième semaine est attribuée aux curés de Gien et de Laodère, d'où l'on peut conclure que ces paroisses étaient éloignées l'un de l'autre. Celle de Gien pouvait être desservie facilement par le curé de Briare; mais qui pouvait suppléer celui de Laodère?

La quatrième semaine est attribuée au curé de Bléneau; qui pouvait aussi le remplacer?

Il suffit de poser cette double question pour la résoudre.

Les curés de Bléneau et de Laodère se suppléaient mutuellement. Donc, ces deux paroisses étaient voisines.

L'abbé Lebeuf n'a pas envisagé la difficulté sous ce point de vue, mais il arrive au même résultat. Voici comment il motive son opinion : (1).

LAODERUS doit être un endroit non employé ailleurs, et par conséquent dans le canton qui n'a pas été désigné. S'il n'est pas Ozoir, ni Saint-Privé ou Saint-Fergeau, il doit être Saint-Martin-des-Champs.

Je le croirais, l'un de ces deux derniers endroits, parce qu'ils sont tous les deux sur le courant du Loing, rivière dite, tantôt LUPA-AMNIS, tantôt LAUNTUS. Elle n'est encore proprement qu'un torrent à Saint-Sauveur, où elle passe d'abord et à Saint-Fergeau où elle passe plus bas. Ainsi, LAODERUS étant composé de LAO et de DORUS, torrent, signifie l'un de ces deux lieux et, plus probablement, Saint-Martin-des-Champs, où l'on trouve le nom de LATRE.

L'homme le plus savant n'a pas le privilège d'échapper à l'erreur, mais il conserve souvent, même dans l'erreur, le privilège d'éclairer la science.

Nous admettons donc, avec l'historien du diocèse d'Auxerre, que le nom *Laoderus* a été formé des initiales de *Laontus* et de *Dorus*, torrent, et que *Laoderus* désigne, par conséquent, une paroisse située sur le Loing, dans un lieu où cette rivière a l'aspect d'un torrent. Nous préférons, toutefois, tirer l'étymologie de la seconde partie du mot *Lao-derus* du celtique *der* qui signifie *difficile, rude, âpre, rapide, furieux, mauvais, violent*, d'où *Laoderus* indiquerait une paroisse sur le Loing, au lieu où cette rivière est d'un passage difficile et dangereux.

Ces deux versions ayant, du reste, à peu près la même signification,

(1) Histoire du diocèse d'Auxerre.

on peut rechercher, par application de l'une ou de l'autre, à laquelle des quatre paroisses, nommées par l'abbé Lebeuf, peut convenir le nom caractéristique de Laodère.

Ces paroisses, qui sont, comme nous l'avons dit, Ouzouer, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Fargeau et Saint-Privé, satisfont toutes quatre, du reste, à notre condition de binage.

Tout d'abord, écartons Ouzouer, parce qu'il est évident que ce nom n'est entré dans la liste de l'abbé Lebeuf que par suite d'une erreur matérielle de topographie, cette paroisse étant située à dix kilomètres du Loing (1).

Le nom de Laodère, tel que nous l'avons défini, ne convient guères mieux à Saint-Martin, quoiqu'il ne s'éloigne du Loing que de deux kilomètres à peine, parce que cette paroisse est assise sur un plateau élevé de cinquante mètres au-dessus du niveau de la rivière, et que le lieu de *Latré*, qui a motivé la préférence de l'abbé Lebeuf, est situé à une distance du Loing, plus grande encore que le bourg.

Quant à Saint-Fargeau, il est à peine à cinq cents mètres du Loing, mais il est également situé sur un plan plus élevé, et la rivière, très-pacifique dans la vallée, et sans influence aucune sur la ville, n'a pu lui imposer une appellation qu'elle aurait empruntée de préférence au Bourdon, ruisseau qui la traverse et va se jeter dans le Loing, près du moulin de l'Arche. Du reste, l'abbé Lebeuf s'est mis à ce sujet en contradiction évidente avec lui-même.

Saint-Feracau, dit-il (2), sur la rivière de Lou-ain, est une petite ville dont on trouve des restes dès le VII^e siècle, en étant fait mention dans le testament de saint Vigile, évêque d'Auxerre. On peut même, sans se tromper, croire qu'elle est le FERIOLAS SUPER FLUVIUM LUP.E que saint Didier donna à l'église Saint-Germain (3).

Comment *Feriolas* pouvait-il être en même temps *Laoderus* ?

Il reste donc à examiner si les caractères appellatifs, exprimés par l'un ou l'autre, peuvent s'appliquer à Saint-Privé.

Cette paroisse est située dans la vallée du Loing; une partie de ces habitations a été plus d'une fois détruite par les débordements de cette rivière, qui formait encore, il y a quelques années, à peu de

1 Si nous avions besoin d'une nouvelle preuve que l'abbé Lebeuf connaissait mal cette partie du diocèse d'Auxerre, nous la trouverions dans sa carte géographique du VI^e siècle, où il place Bléneau sur la rive gauche du Loing.

2 Histoire de la Prise d'Auxerre par les huguenots.

3 Saint Didier est mort le 27 octobre 621.

distance de l'église, un gué dangereux qu'évitait l'ancienne voie de Saint-Fargeau à Montargis, en suivant la rive gauche. Ce gué a rendu souvent impraticable le chemin établi sur la rive droite (1), et la route actuelle ne franchit cette large creusée qu'à l'aide de trois ponts successifs.

En conséquence, Saint-Privé, seul, peut être le *Laoderus* de saint Annaire et de saint Tétrice.

Combien de lieux ont vu leur nom primitif se perdre ainsi dans l'oubli des siècles, après avoir reçu celui d'un saint spécialement honoré dans la contrée.

Le document le plus ancien, faisant mention de Saint-Privé, qu'il nous a été possible de découvrir, est de 1317. C'est ainsi une nuit de six siècles placée entre *Laoderus* et *Sanctus Privatus*.

Quant au bourg actuel, il laisse infailliblement deux impressions contraires dans l'âme du voyageur qui le traverse pour la première fois : impression de plaisir à l'aspect du gracieux clocher et du riche fronton de son église ; impression de tristesse à l'aspect de ses chétives habitations où tout semble vouloir conserver l'expression d'une misère traditionnelle.

Ce qui frappe, au premier coup-d'œil, dans l'église de Saint-Privé, c'est son clocher, aux gracieuses proportions, aux lignes droites et élevées, dont la forme quadrilatérale est brisée à chaque angle de l'entablement, par un clocheton octogone et terminée par une flèche svelte et légère, également octogone. Mais le portail, où l'artiste s'est plu à répandre toute la finesse d'ornementation propre à son époque, fixe surtout l'attention de l'archéologue.

Le fronton est triangulaire et ses versants, après avoir formé un équilatère, brisé au sud par la tour qui, de ce côté, ferme le collatéral, descendent au nord jusqu'à l'entablement de l'autre collatéral et portent, de distance en distance, des animaux sauvages, droits ou couchés, tous dans une attitude pacifique. A l'extrémité inférieure apparaissent enfin deux animaux domestiques, deux béliers, mais ceux-ci se heurtent avec fureur.

Une porte sans caractère donne issue au collatéral nord.

Quant au portail principal, c'est, dans son ensemble, une sorte de

(1) A la fin de février 1831, nous avons été obligé de rester deux jours à Saint-Privé, sans pouvoir franchir cet obstacle, et, le troisième jour, nous n'avons pu encore, malgré une baisse sensible des eaux, arriver à Bléneau qu'en empruntant la rive gauche.

girandole dont les rameaux rayonnent autour d'un axe, comme ces fleurs que la sève d'août fait épanouir tardivement aux aisselles d'une tige estivale dont le sommet a fructifié.

Dans ses détails, on sent que l'art gothique perd ses libres allures, et, si l'on n'y trouve pas encore ces ordres superposés sans relation, sans pensée commune, on peut compter déjà, pour ainsi dire, les points de repos d'une imagination moins inspirée.

La porte, à panneaux symétriques, s'ouvre dans un encadrement carré, composé de nervures reposant sur des piédestaux et d'une guirlande de feuillage, et sous un arc à plein cintre surbaissé, surmonté d'un cordon formant entablement. Une large feuille enrichit chacun des coins.

Cette première partie est couronnée par une ogive à tiers point, ornée de nervures, de guirlandes de feuilles et de fruits, et d'un feston de demi-cercles accouplés, les pointes en dedans. Une niche, couronnée d'un dais, divise son tympan en deux parties égales.

Un pilastre, posé sur piédestal et orné de pinacles simulés, soutient chaque jambage de la porte, et complète sa décoration en s'élevant d'abord jusqu'au sommet de l'encadrement où il est brisé par une sorte de chapiteau acosté d'un animal; puis, jusqu'au sommet de l'ogive où il est brisé de la même manière, enfin, jusque sous un cordon de pampre, chargé de fruits, où il se termine en pinacle tronqué.

Du second de ces chapiteaux s'échappe une guirlande de feuillage, resserrée entre deux filets, décrivant une ogive à accolade dont l'arc, orné de crosses végétales, se prolonge en aiguille jusqu'au sommet d'une fenêtre flamboyante, après avoir donné naissance à un groupe de trois animaux.

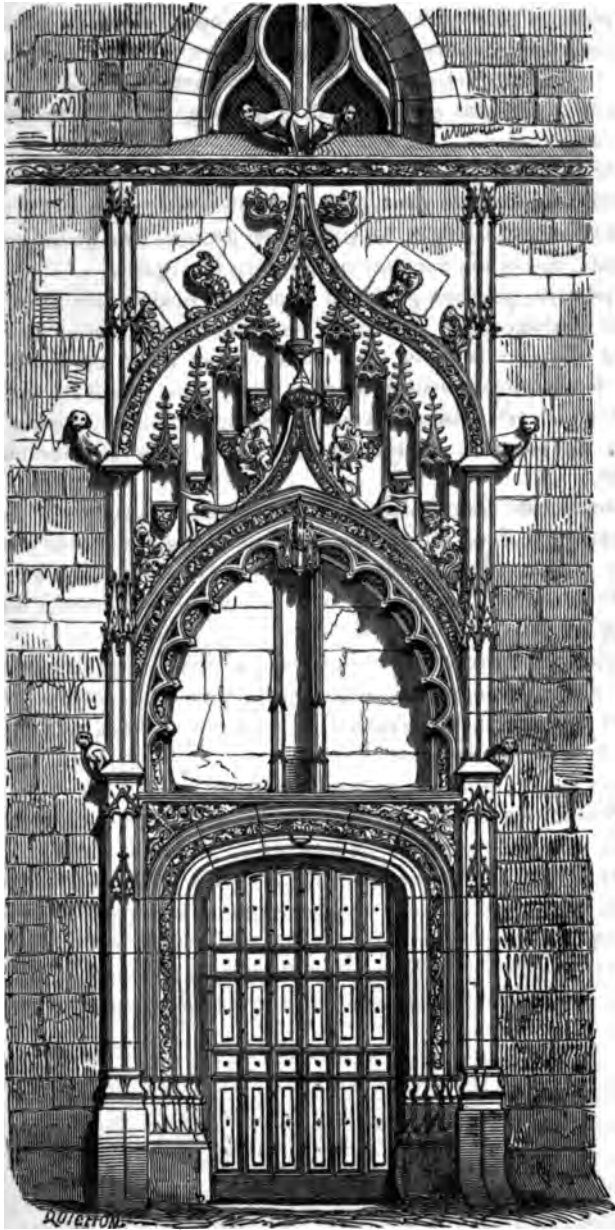
L'espace circonscrit par cette seconde ogive est occupé par neuf niches, ornées d'élégantes consoles et de pinacles à crochets, et par le sommet d'une ogive à accolade, chargée de touffes de feuillages et masquée pour le surplus.

Toutes ces sculptures sont fouillées à jour.

L'église a trois nefs, composées chacune de quatre travées, le chœur compris. Elle est voûtée en pierre, sans chapelles latérales et sans enceinte autour de l'abside. Tout le système d'arcature est ogival et les arceaux des voûtes reposent sur des colonnes sans chapiteaux et à futs cylindriques, chargés de nervures en grand relief; enfin, les fenêtres sont divisées par leurs meneaux en figures flamboyantes.

Cette rapide description suffirait pour assigner, avec certitude, à

Portail de l'Eglise de Saint-Privé.



Auxerre, imp. Perriquet.



l'église de Saint-Privé, la date du XVI^e siècle ; mais il est possible de fixer cette date d'une manière plus précise encore.

A la clef de voûte de la tour figure l'écu de la maison de Courtenay, posé sur une crosse d'abbé. Or, Philippe de Courtenay, auquel appartiennent, sans aucun doute, ces armoiries, a assisté, le 15 septembre 1551, à la publication de la coutume de Montargis, en qualité de curé de Saint-Privé ; il a été nommé, quelque temps après, abbé de Lauroy, au diocèse de Bourges, et il ne vivait plus en 1553 (1).

C'est donc de 1552 à 1553 que l'église actuelle de Saint-Privé a été bâtie. Nous pouvons même ajouter qu'elle le fut principalement aux frais du curé, parce que la part de chacun des collaborateurs de cette œuvre pieuse se trouve inscrite, pour ainsi dire, sur les différentes parties de l'édifice.

Ainsi, les clefs de voûte fleurdelysées du chœur désignent assez qu'il a été construit aux frais de Nicolas d'Anjou, seigneur du lieu. Ainsi, une F. illustrée, sculptée à une clef de voûte du collatéral nord, indique la coopération de François de Courtenay, seigneur de Bléneau, gouverneur d'Auxerre et frère du curé, et la clef de voûte de la travée correspondante du collatéral sud, portant dans un écu une crosse d'abbé, accompagnée de deux fleurs de lys, constate que ce collatéral a été édifié aux frais de l'abbé de Lauroy ; ainsi, enfin, la clef de voûte de la tour désigne suffisamment que son constructeur, et celui de toute la façade ouest, est Philippe de Courtenay.

Les habitants de la paroisse paraissent avoir fait seulement les frais de la grande nef qui, du reste, tombaient à leur charge, suivant l'usage général de cette époque, consacré depuis par un arrêt du parlement du 3 mars 1690 et par l'édit de 1695.

Livrée à l'exercice du culte longtemps auparavant, la nouvelle église de Saint-Privé n'eut sa dédicace officielle qu'en 1634.

L'inscription commémorative de cette cérémonie, conservée sur une table de marbre noir, est ainsi conçue :

Cette église bastie en l'honneur de
Saint-Privé a esté dédiée le dimanche
X^{me} sep^{re} 1634 par Mons^r l'illust^{me} et révérend^{me}
Dominicqve Segvier, évesqve d'Avxerre
Premier ausmosnier du roi et con^{er} en ses
Con^{is} à la prière de noble et scietificqve

(1) Claude du Plessis était alors curé de Saint-Privé. Il a eu lui-même pour successeur, vers 1569, André d'Assigny.

Personne m^{re} Edme Berault bachelier en
Droit cano. chan. d'Avr et curé de
Cette paroisse.

La feste de la Dedicace sera célébrée le dimanche d'après la Nativité de Notre-Dame.

Les amateurs d'antiquités chrétiennes qui assistaient à cette consécration, à laquelle on avait donné une grande solennité, remarquèrent avec plaisir que le maître-autel consistait en une simple table de pierre sous laquelle, suivant les anciens usages, se trouvait une sorte de tombeau où les reliques des martyrs étaient enfermées dans une cassette de plomb. Cette cassette fut enlevée et la forme de l'autel fut changée en 1710, conformément aux remontrances d'un missionnaire dont le zèle était plus actif qu'éclairé.

Du reste, aucun événement particulier, de quelque importance, ne semble avoir distrait, les habitants de Saint-Privé, de la vie uniforme et paisible du village, et nos longues recherches n'ont procuré à peine la découverte d'un fait digne d'être mentionné.

Un usage, qui avait son utilité, mais qui pouvait avoir aussi ses dangers et son scandale, s'était établi dans le diocèse d'Auxerre.

L'évêque, pendant ses visites épiscopales, du reste fort rares, se plaignait dans un fauteuil, au chœur de l'église, du côté de l'Evangile, et le curé se faisait publiquement au curé s'il avait à se plaindre de ses paroissiens, ou à eux-mêmes s'ils avaient à se plaindre de leur curé.

Il s'agissait de faits, quoiqu'il s'agisse de faits de quelque gravité étaient connus à l'avance en public, l'évêque s'efforçait d'en atténuer le scan-

La liste des curés de Saint-Privé, depuis le commencement de la paroisse, est transcrite dans le chapitre III de ce livre.

Le curé actuel, M. de la Roche, est le fils de M. de la Roche, de la Roche des treize, curé de Saint-Privé, et de M. de la Roche, curé de la Roche de la Roche.

Le curé actuel, M. de la Roche, est le fils de M. de la Roche, de la Roche des treize, curé de Saint-Privé, et de M. de la Roche, curé de la Roche de la Roche.

Le curé actuel, M. de la Roche, est le fils de M. de la Roche, de la Roche des treize, curé de Saint-Privé, et de M. de la Roche, curé de la Roche de la Roche.

Le curé actuel, M. de la Roche, est le fils de M. de la Roche, de la Roche des treize, curé de Saint-Privé, et de M. de la Roche, curé de la Roche de la Roche.

Le curé actuel, M. de la Roche, est le fils de M. de la Roche, de la Roche des treize, curé de Saint-Privé, et de M. de la Roche, curé de la Roche de la Roche.

Le curé actuel, M. de la Roche, est le fils de M. de la Roche, de la Roche des treize, curé de Saint-Privé, et de M. de la Roche, curé de la Roche de la Roche.

dale, en provoquant au presbytère les explications les plus irritantes, de manière à réduire d'autant l'importance des accusations publiques. C'est ce qui arriva à Saint-Privé, le 4 juillet 1688, lors de la visite de Mgr André Colbert.

Les habitants portèrent d'abord, au presbytère, leurs griefs contre le curé Nicolas Ducrot, natif d'Auxerre. Ils exposèrent qu'il était incapable de faire un prône; qu'il faisait rire les paroissiens au lieu de les édifier; ils l'accusèrent, en précisant des faits, d'être violent et emporté, de battre les enfants au catéchisme et les habitants aux processions, et de faire, à cheval, la procession de Champoulet. Ils ajoutèrent, enfin, qu'il était intempérant, et ils rappelèrent, à ce sujet, *qu'un jour, étant ivre et tout balafre, Bertier, son dixmeur, fut obligé de le mettre dans son tombereau pour le ramener à Saint-Privé.*

Voyons, maintenant, comment cette accusation grave et circonstanciée s'amointrit et se dénature dans la mise en scène.

— Avez-vous, monsieur le curé, quelques sujets de plaintes contre vos paroissiens ?

— Oui, monseigneur, tous manquent de respect pour moi. Du reste, *on commet des immondices dans l'église et l'on y cause pendant les offices.*

— Et vous, habitants de cette paroisse, avez-vous à vous plaindre de votre curé ?

— Oui, monseigneur. *Il chante mal, il a une voix discordante et on se moque de lui dans tout ce qu'il fait.*

La vérité officielle diffère, on le voit, de la vérité historique, mais une ordonnance rendue le même jour par l'évêque, et notifiée au curé, complète l'une et l'autre. En voici deux dispositions :

« Ordonnons au curé d'avoir plus de douceur, de modération et de » patience à l'égard de ses paroissiens, particulièrement dans l'église, » en sorte que ses vertus puissent paraître non-seulement dans ses » paroles, dans ses discours, mais même dans tout son extérieur; » recommandons aux habitants d'avoir un grand respect pour leur » curé auquel nous enjoignons de faire une retraite, dans notre sémi- » naire, de dix jours, avant l'Avent prochain.... Et sur les plaintes » qui nous ont été faites contre ledit sieur curé, ordonnons qu'elles » seront communiquées à notre promoteur. »

A cette époque, il n'y avait pas d'instituteur dans la paroisse, et le vicaire, qui en remplissait les fonctions, n'avait qu'un seul élève.

Deux fiefs à manoir féodal existaient dans la paroisse de Saint-Privé, ce sont La Motte-Levault ou La Motte-lès-Saint-Privé et La Trémellerie. Ils relevaient tous deux du château de Saint-Fargeau.

LA MOTTE-LEVAULT.

Ce fief avait pour manoir une forteresse dont il ne reste aujourd'hui aucune trace. Elle était assise sur l'emplacement qu'occupent la ferme de la Motte et ses dépendances, entre la route par le plateau, abandonnée depuis quelques années, et celle par la vallée, nouvellement construite.

La Motte-Levault avait *droit de justice haute, moyenne et basse, institution et garde de justice et autres officiers, et de lever fourche ou gibet, pilori et piliers.*

Les seigneurs se sont montrés très-jaloux de la conservation de ces droits. Les fourches patibulaires, destinées à en maintenir la possession légale, étaient élevées sur le tertre circulaire, entouré de fossés larges et profonds, que les ingénieurs de la carte militaire ont relevé sous le nom de *tumulus*. Un bailli et un notaire ont exercé leurs fonctions dans la châtellenie de la Motte, jusque vers la fin du XVIII^e siècle, quoiqu'il n'existât plus aucune habitation dans l'étendue de ses terres. En 1783, maître Joubert intitulait ainsi ses actes : *par-devant le notaire, au bailliage de la Motte-lex-Saint-Privé, demeurant, EN ATTENDANT, en la ville et paroisse de Saint-Fargeau.* C'est à cette époque, sans doute, qu'on construisait, avec les derniers vestiges de la forteresse qui commandait la vallée du Loing, les deux fermes de la Motte.

Les principaux seigneurs de ce fief sont Antoine Sorbiez, gouverneur de Dammartin ; il le donna, à titre de bail à cens, le 9 octobre 1504 ; Arnaud de Sardine en fit aveu, le 6 septembre 1529 ; Jean-Baptiste-Charles du Tillet, chevalier, marquis de la Bussière, baron de Pontchevron, conseiller du roi en ses conseils et président honoraire au parlement, en fit aveu le 2 octobre 1733 ; et Jean-Baptiste du Tillet, seigneur de la Bussière et d'Ecrignelles, le possédait encore en 1786.

LA TRÉMELLERIE.

Ce fief avait pour manoir un château fortifié de tours et de remparts, qui couronnait la butte située à l'est du bourg. Ce château, dont il reste de notables débris, défendait avec la forteresse de la Motte le passage de Saint-Fargeau à Montargis. Le grand chemin, après avoir passé entre la rivière et la Motte, comme la route actuelle, coupait le bourg près de l'église, longeait les murs de la Trémellerie et l'ancien cimetière, placé au devant de l'église, et gagnait Bléneau par la rive gauche du Loing.

Voici les possesseurs de ce fief pendant le XVIII^e siècle :

Edme Moireau, conseiller du roi, et son avocat au bailliage et siège

présidial de Montargis, le transmet à ses trois enfants : Edme, Anne et Marie, et ces deux dernières en firent aveu, le 6 mai 1705, après la mort de leur frère, religieux barnabite.

Jean-Edme Peyneau, seigneur de Plancy, qui le posséda ensuite, épousa, le 23 janvier 1730, Catherine Durand de Blouzac, fille de messire Louis Durand de Blouzac, chevalier, président trésorier de France au bureau des finances de Guyenne. A sa mort, la Trémellerie appartient à sa veuve, aux termes d'une transaction du 7 avril 1731, et elle en fit aveu le 17 mai suivant.

La dame de la Trémellerie épousa, en secondes noces, Claude-Etienne Guériot, receveur des tailles, à Châlons, vers 1755, et, longtemps après, elle vendit ce fief à Philippe-Alexis Bureau de Servandy, receveur général des finances, à Châlons.

Ce nouveau propriétaire étant mort avant la réalisation de cette promesse de vente, elle fut convertie en contrat, le 29 janvier 1774, en faveur des héritiers Bureau de Servandy; Antoinette-Maurice Bureau de Servandy, femme de Jean-Louis Millon d'Anival, écuyer, receveur général des finances, à Paris, et Augustin-Marie Jacobé de Faremont, écuyer, receveur des tailles, à Châlons.

Claude Navier du Coudray posséda la Trémellerie après ceux-ci et en fit aveu le 18 décembre 1780.

Déy.

INDICATION

Des ouvrages et documents consultés.

- Archives nationales.
 - Archives du château de Saint-Fargeau.
 - Minutes des notaires de cette ville.
 - Archives historiques du département de l'Yonne.
 - Registres de l'état civil et titres de la fabrique de Saint-Privé.
 - Notice historique sur le château de Saint-Fargeau, par M. Chaillou des Barres.
 - Album historique du Nivernois.
 - Histoire généalogique du P. Anselme.
 - Histoire généalogique de la maison de Courtenay, par Du Bouchet.
 - Mémoires de saint Simon.
 - Dictionnaire de la noblesse.
 - Dictionnaire de Moreri.
 - Dictionnaires historiques.
 - Histoire d'Auxerre, par l'abbé Lebeuf.
 - Histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots, du même auteur.
 - Atlas Historique et généalogique de Las-Cases.
 - Histoires de France.
-